
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 11 JUL 2023

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 23-00844 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Inspecteurs des Douanes, session 2023.

Ce sont :

INSPECTEURS DES DOUANES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	SANON YACOUBA	210777	B12708359	27/01/82
2°	TRAORE MOUSSA	88732	B15106712	10/01/78
3°	KINDO ABDOU HAZISE	97189	B9140514	01/08/79
4°	ZANGRE MOUSTAFA	102870	B15710765	24/09/78
5°	BOUGMA HAMIDOU	113265	B10236526	31/12/79
6°	COULIBALY ABDOULAYE	287126	B16415883	04/01/88
6°	SAVADOGO MAMOUDOU	88733	B12170022	31/12/80
8°	SOMDA MANITOUB DESIRE	312012	B11533935	14/05/85
9°	OUENA BIRA	228574	B7395760	03/04/83
10°	SORE SOULEYMANE	110736	B10437399	31/12/79

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective.

14

INSPECTEURS DES DOUANES

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Etat

